



Pour les adhérentes et adhérents de Vélocité :

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association.

Il convient alors de remplir la procuration ci-dessous et de nous la renvoyer par courrier électronique à - velocite-montpellier@fub.fr

PROCURATION

Je soussigné

Adhérent(e) de l'association Vélocité Grand Montpellier, donne procuration à :

(si ne savez pas à qui la donner, laissez le champ libre, nous trouverons un digne porteur)

pour me représenter à l'Assemblée générale statutaire du dimanche 16 mars 2025.

Fait à le

Faire précéder la signature de « Bon pour pouvoir »

Signature